

Les clubs sont responsables du comportement de leurs joueurs, Officiels, Membres, supporters lors d'un match.

a) Sauf cas de force majeure appréciés par la commission compétente, tout manquement aux obligations de l'organisation de matches telles qu'elles sont définies dans le règlement de compétition, est déclaré comme étant un cas de forfait et sanctionné par match perdu avec déduction d'un point dans les cas suivants :

- 1) Impossibilité d'accéder au stade à l'heure de la rencontre (Règlement des compétitions),
- 2) Présentation sur le terrain avec moins de sept joueurs. (Règlement des compétitions),
- 3) non présence sur le terrain à l'heure réglementaire (Règlement des compétitions),
- 4) refus de participer à une rencontre ou abandon du terrain (Règlement des compétitions),
- 5) refus de changer de maillot par l'équipe visiteuse lorsque l'arbitre estime que leur couleur est identique ou proche de celle des maillots de l'équipe recevant ou suite à un tirage au sort s'agissant d'une rencontre sur terrain neutre entraînant l'impossibilité de débiter la rencontre (Règlement des compétitions),
- 6) match annulé:
 - pour défaillance ou non conformité des équipements (terrain non tracé, non équipé, etc.),
 - Pour manque de ballons (Règlement des compétitions)
 - Pour manque d'équipement individuel des joueurs

De plus, le club est sanctionné d'une amende d'au moins dix Mille dirhams (10 000 MAD)

En cas de récidive, une déduction de trois points est prononcée.

En cas de refus de participer à une rencontre de la coupe du trône ou d'abandon de terrain, le club est éliminé avec une déduction d'un point du classement général en championnat de la saison en cours et une amende d'au moins 20.000Dhs.

La commission d'éthique de la FRMF peut être saisie dans ce cas précis.

b) Sauf cas de force majeure appréciés par la commission compétente, la perte de match sans déduction de point est prévue dans les cas suivants :

- 1) équipe réduite à moins de sept joueurs en cours de match (Règlement des compétitions),
- 2) non-respect des dispositions réglementaires concernant les matches à jouer à huis clos (Règlement des compétitions),
- 3) match annulé:
 - pour absence ou insuffisance du service d'ordre,
 - non présentation des licences au jour du match

De plus, le club est sanctionné d'une amende d'au moins Dix Mille dirhams (10 000 MAD)

En cas de récidive, une déduction d'un point est prononcée.

Si une équipe de jeunes d'un club totalise trois forfaits au cours du championnat, le club est